

DEPARTEMENT Morbihan

VILLE DE LARMOR-BADEN

POLICE MUNICIPALE

place de l'église
Mairie
tél. : 02-97-57-05-38
fax :

Rapport N° 5/2020

Affaire : AFFICHAGE D'AVIS DE
PARTICIPATION DU PUBLIC

Objet :

Référence :

Natif : /

Infractions complémentaires:

Information sur les personnes :



A LARMOR-BADEN le 17/02/20

RAPPORT D'INFORMATION

En l'an deux mille vingt, le dix-sept février à treize heures et trente-deux minutes

-- **NOUS** soussigné(s), CAUDAL Nicolas Brigadier de Police Municipale -----
-- Agent(s) de police judiciaire adjoint(s), ----

-- En résidence à la Police Municipale de LARMOR-BADEN ----
-- Dûment assermenté(s) et agréé(s) par Monsieur le Procureur de la République, ----

-- **Vu** les articles 21 et suivants, D 15, 429 et 537 du Code de Procédure Pénale, ----

-- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

Le 17 février 2020, avons vérifié l'affichage de panneaux pour un avis de participation du public par voie électronique sur la commune de Larmor-Baden à la demande du permis de construire numéro PC 056 106 19 Y 0014 déposé par SAS OCDL-Groupe GIBOIRE pour la construction d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder.

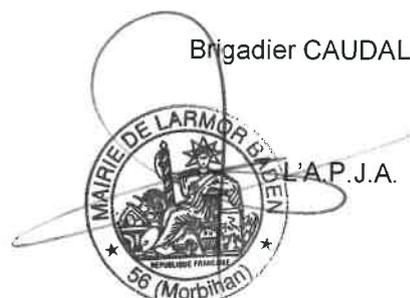
Les panneaux sont apposés aux lieux suivants :

- Le port - esplanade Pen Lannic
- Rue de Berder à l'entrée du passage submersible
- Lieu-dit Locqueltas
- Lieu-dit Trevrass
- Lieu-dit Locmiquel sur bord de chemin côtier
- rue de Berchis sur bord de chemin côtier
- Mairie
- Place de l'Eglise

En annexe, huit clichés photographiques des panneaux concernés sur leur lieu d'affichage avant que ces derniers soient retirés après le délai légal.

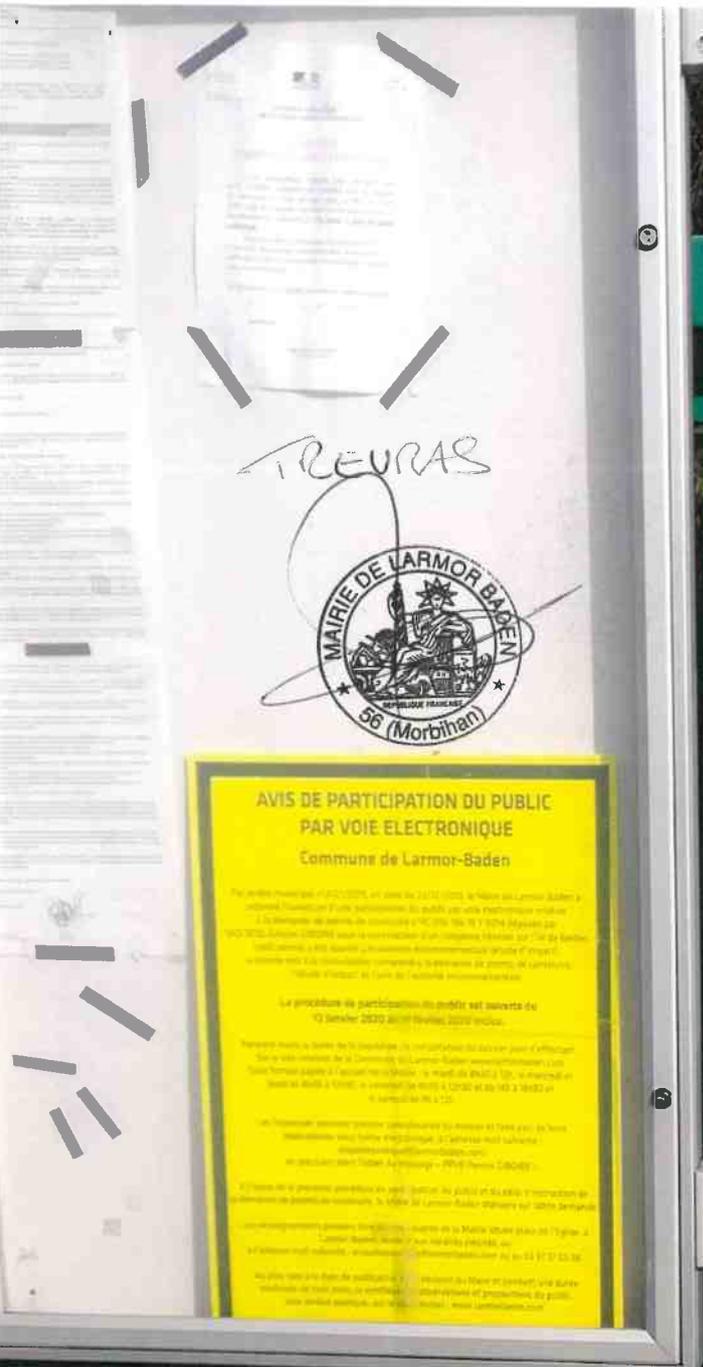
Rapport établi à toutes fins utiles.

Brigadier CAUDAL Nicolas



Destinataires :

Nb Copies	Destinataire
1	Monsieur le Maire
1	Monsieur le Directeur Général des Services
1	Archives Police Municipale



TREVRAS



**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE**
 Commune de Larmor-Baden

Le maire, Monsieur YVES LEON, en date du 12/12/2020, le Maire de Larmor-Baden a autorisé l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (3G/4G) sur un site existant.

La procédure de participation du public est ouverte du 12 janvier 2020 au 19 février 2020 inclus.

Pour plus de détails de la procédure de participation du public, voir l'affiche apposée sur le site de la Mairie de Larmor-Baden (www.larmor-baden.fr) ou contacter le Maire de Larmor-Baden par téléphone au 02 97 57 57 57 ou par mail à l'adresse suivante : le.maire@larmor-baden.fr

Le Maire de Larmor-Baden prie de noter que toute personne qui souhaite participer à la procédure de participation du public doit déposer sa participation au Maire de Larmor-Baden au 17, rue de la République - 56100 Larmor-Baden - Morbihan.

Pour plus de détails de la procédure de participation du public, voir l'affiche apposée sur le site de la Mairie de Larmor-Baden (www.larmor-baden.fr) ou contacter le Maire de Larmor-Baden par téléphone au 02 97 57 57 57 ou par mail à l'adresse suivante : le.maire@larmor-baden.fr

TREVRAS

ARTICLE 10
PLANNING D'URBANISME

[Redacted text]

[Redacted text]

Locquetas



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Commune de Larmor-Baden

Par arrêté municipal n° 432/2019 en date du 23/12/2019, le Maire de Larmor-Baden a ordonné l'ouverture d'une participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire n° PC 036 106 19 V 2014 déposée par SAS OEDIL-Groupé CIBOIRE pour la construction d'un complexe hôtelier sur l'île de Borden. Ledit permis a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact). Le dossier mis à la consultation comprend la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

La procédure de participation du public est ouverte du
13 janvier 2020 au 17 février 2020 inclus.

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier peut s'effectuer sur le site internet de la Commune de Larmor-Baden www.larmorbaden.com.
Sous format papier à l'accueil de la Mairie le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h.

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations sous forme électronique, à l'adresse mail suivante : enquete@publiquoilarmorbaden.com, en précisant dans l'objet du message « PVUE Psems CIBOIRE ».

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Larmor-Baden statuera sur l'acte demandé.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la Mairie située place de l'Église, à Larmor-Baden, ouverte aux horaires précités, ou à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmor56.com ou au 02 97 57 00 39.

Au plus tard à la date de publication de la décision du Maire et pendant une durée maximale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public sera rendue publique, sur le site internet : www.larmorbaden.com.

1616
CROSSA

Loemiquel



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Commune de Larmor-Baden

Par arrêté municipal n°A121/2019, en date du 23/12/2019, le Maire de Larmor-Baden a ordonné l'ouverture d'une participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire n°PC 056 106 19 Y 0014 déposée par SAS OCDL-Groupe GIBOIRE pour la construction d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder. Ledit permis a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact). Le dossier mis à la consultation comprendra la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

**La procédure de participation du public est ouverte du
13 janvier 2020 au 17 février 2020 inclus.**

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier pour s'effectuer :
Sur le site internet de la Commune de Larmor-Baden www.larmorbaden.com
Sous format papier à l'accueil de la Mairie : le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations sous forme électronique, à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com, en précisant dans l'objet du message « PPVE Permis GIBOIRE ».

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Larmor-Baden statuera sur ladite demande.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la Mairie située place de l'Eglise, à Larmor-Baden, ouverte aux horaires précités, ou à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com ou au 02 97 57 05 38.

Au plus tard à la date de publication de la décision du Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public, sera rendue publique, sur le site internet : www.larmorbaden.com.



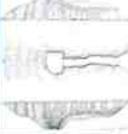
Les zones d'habitat individuel (ZHI) et les zones d'habitat collectif (ZHC)

 L'habitat individuel est destiné à la construction de maisons individuelles, alors que l'habitat collectif est destiné à la construction d'immeubles collectifs.



Les zones d'habitat individuel (ZHI) et les zones d'habitat collectif (ZHC)

 L'habitat individuel est destiné à la construction de maisons individuelles, alors que l'habitat collectif est destiné à la construction d'immeubles collectifs.



Les zones d'habitat individuel (ZHI) et les zones d'habitat collectif (ZHC)

 L'habitat individuel est destiné à la construction de maisons individuelles, alors que l'habitat collectif est destiné à la construction d'immeubles collectifs.



Les zones d'habitat individuel (ZHI) et les zones d'habitat collectif (ZHC)

 L'habitat individuel est destiné à la construction de maisons individuelles, alors que l'habitat collectif est destiné à la construction d'immeubles collectifs.






**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE
Commune de Larmor-Baden**

Par arrêté municipal n°A121/2019, en date du 23/12/2019, le Maire de Larmor-Baden a ordonné l'ouverture d'une participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire n°PC 056 106 19 Y 0054 déposée par SAS OCOL-Groupe GIBOIRE pour la construction d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder. Ledit permis a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact). Le dossier mis à la consultation comprendra la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

**La procédure de participation du public est ouverte du
13 janvier 2020 au 17 février 2020 inclus.**

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier pour s'effectuer sur le site internet de la Commune de Larmor-Baden www.larmorbaden.com sous format papier à l'accueil de la Mairie : le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h.

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations sous forme électronique, à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com, en précisant dans l'objet du message « PPVE-Permis GIBOIRE ».

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Larmor-Baden statuera sur ladite demande.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la Mairie située place de l'Eglise, à Larmor-Baden, ouverte aux horaires précités, ou à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com ou au 02 97 57 05 28.

Au plus tard à la date de publication de la décision du Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public, sera rendue publique, sur le site internet : www.larmorbaden.com.

Bercher



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Commune de Larmor-Baden

Par arrêté municipal n°A121/2019, en date du 23/12/2019, le Maire de Larmor-Baden a ordonné l'ouverture d'une participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire n°PC 056 106 19 Y 000 déposée par SAS OCCI-Groupe GIBOIRE pour la construction d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder. Ledit permis a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact). Le dossier mis à la consultation comprendra la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

**La procédure de participation du public est ouverte du
13 janvier 2020 au 17 février 2020 inclus.**

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier pour s'effectuer :
- sur le site internet de la Commune de Larmor-Baden www.larmorbaden.com
- sous format papier à l'accueil de la Mairie : le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations sous forme électronique, à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com, en précisant dans l'objet du message « PPVE Permis GIBOIRE ».

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Larmor-Baden statuera sur ladite demande.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la Mairie située place de l'Eglise, à Larmor-Baden, ouverte aux horaires précités, ou à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com ou au 0297570538.

Au plus tard à la date de publication de la décision du Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public, sera rendue publique, sur le site internet : www.larmorbaden.com.

Au plus tard à la date de publication de la décision du Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public, sera rendue publique, sur le site internet : www.larmorbaden.com

Place de l'église



9h-12h
14h-19h
—
MAXI
1h

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE
Commune de Larmor-Baden**

Par arrêté municipal n°A121/2019, en date du 23/12/2019, le Maire de Larmor-Baden a ordonné l'ouverture d'une participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire n°PC 05E 105-19 Y 0014 déposée par SAS OCCLU-Groupe GIBOIRE pour la construction d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder. Ledit permis a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact). Le dossier mis à la consultation comprendra la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

**La procédure de participation du public est ouverte du
13 janvier 2020 au 17 février 2020 inclus.**

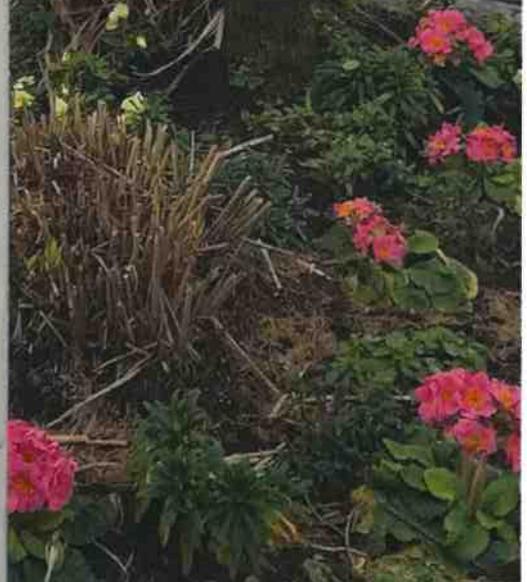
Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier pour s'effectuer sur le site internet de la Commune de Larmor-Baden www.larmorbaden.com
Sous format papier à l'accueil de la Mairie: le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h.

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations sous forme électronique, à l'adresse mail suivante: enquetepublique@larmorbaden.com, en précisant dans l'objet du message « PPVE Permis GIBOIRE ».

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Larmor-Baden statuera sur ladite demande.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la Mairie située place de l'Eglise, à Larmor-Baden, ouverte aux horaires précités, ou à l'adresse mail suivante: enquetepublique@larmorbaden.com ou au 02 97 57 05 38.

Au plus tard à la date de publication de la décision du Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public sera rendue publique, sur le site internet: www.larmorbaden.com



1	114
2	115
3	116
4	117
5	118
6	119
7	120
8	121
9	122
10	123
11	124
12	125
13	126
14	127
15	128
16	129
17	130
18	131
19	132
20	133
21	134
22	135
23	136
24	137
25	138
26	139
27	140
28	141
29	142
30	143
31	144
32	145
33	146
34	147
35	148
36	149
37	150
38	151
39	152
40	153
41	154
42	155
43	156
44	157
45	158
46	159
47	160
48	161
49	162
50	163
51	164
52	165
53	166
54	167
55	168
56	169
57	170
58	171
59	172
60	173
61	174
62	175
63	176
64	177
65	178
66	179
67	180
68	181
69	182
70	183
71	184
72	185
73	186
74	187
75	188
76	189
77	190
78	191
79	192
80	193
81	194
82	195
83	196
84	197
85	198
86	199
87	200
88	201
89	202
90	203
91	204
92	205
93	206
94	207
95	208
96	209
97	210
98	211
99	212
100	213

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Commune de Larmor-Baden

Par arrêté municipal n°A121/2019, en date du 23/12/2019, le Maire de Larmor-Baden a ordonné l'ouverture d'une participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire n°PC 05° 106 19 Y 0014 déposée par SAS OEDL-Gruppe GIBOIRE pour la construction d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder. Ledit permis a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact). Le dossier mis à la consultation comprendra la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

La procédure de participation du public est ouverte du 13 janvier 2020 au 17 février 2020 inclus.

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier pour s'effectuer :
 Sur le site internet de la Commune de Larmor-Baden www.larmorbaden.com
 Sous format papier à l'accueil de la Mairie : le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations sous forme électronique, à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com, en précisant dans l'objet du message « PPVE Permis GIBOIRE ».

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Larmor-Baden statuera sur ladite demande.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de la Mairie situés au pied de l'Eglise, à Larmor-Baden, ouverte aux horaires précités ou à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com ou au 02 97 70 01 36.

Au plus tard à la date de publication de la décision du Maire et pendant une durée minimale de trois jours, la synthèse des observations et propositions du public sera rendue publique, sur le site internet : www.larmorbaden.com.



ATTENTION ! Ces horaires sont, de cette affiche et sont variables selon les conditions technologiques. La mairie assume toute responsabilité en cas d'erreur sur l'affiche.

île de Berder



Le port



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Commune de Larmor-Baden

Par arrêté municipal n°A121/2019, en date du 23/12/2019, le Maire de Larmor-Baden a ordonné l'ouverture d'une participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire n°PC 056 106 19 Y 0014 déposée par SAS OCDL-Groupe GIBOIRE pour la construction d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder. Ledit permis a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact). Le dossier mis à la consultation comprendra la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

**La procédure de participation du public est ouverte du
13 janvier 2020 au 17 février 2020 inclus.**

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier pour s'effectuer :
Sur le site internet de la Commune de Larmor-Baden www.larmorbaden.com
Sous format papier à l'accueil de la Mairie : le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations sous forme électronique, à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com, en précisant dans l'objet du message « PPVE Permis GIBOIRE ».

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le Maire de Larmor-Baden statuera sur ladite demande.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la Mairie située place de l'Eglise, à Larmor-Baden, ouverte aux horaires précités, ou à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com ou au 02 97 57 05 38.

Au plus tard à la date de publication de la décision du Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public, sera rendue publique, sur le site internet : www.larmorbaden.com.